Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260401-202623-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1er avril 2026

Délibération n° 2026-23

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
19	19	19

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 25/03/2026
DATE D'AFFICHAGE : 02/04/2026

Le premier avril deux mille vingt-six, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. Thierry MARCHAL, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : néant.

M. Daniel LE SAINT a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES DELEGUES

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'attribuer les sièges dans les commissions municipales selon le principe de la représentation proportionnelle conformément à l'article 2121-22 du Code Général des Collectivité Territoriales, et de nommer les représentants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de fixer les commissions suivantes,
- D'attribuer les sièges comme suit et de nommer les représentants :

Nombre de sièges au conseil municipal		Liste MARCHAL	Liste LE BORGNE
		15	**4**
COMMISSIONS	Nombre de sièges	**Liste MARHCAL**	**Liste LE BORGNE**
Urbanisme, aménagement du territoire, réseaux d'énergie et de télécommunication	7	5 : Daniel LE SAINT Patrick LE SAOUT André PERON Sabrina DEMEURE Michel BRETON	2 : Marie MOREAU Cédric LE BORGNE
Bâtiments, voirie, réseaux, environnement	7	5 : Michel BRETON André PERON Françoise PODEUR Franck SOUBIGOU Daniel LE SAINT	2 : Marie MOREAU Cédric LE BORGNE
Vie associative, animation, communication	7	5 : Philippe SANQUER Karine LE SAINT Franck SOUBIGOU Stéphanie SOUBIGOU Georges PROVOST	2 : Amélie LE CALVEZ Pierre LE BOURGEOIS

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260401-202623-DE

Solidarité, jeunesse, vie scolaire	7	5 : Marion L'ERROL Sabrina DEMEURE Stéphanie SOUBIGOU Marine ABGRALL Michel BRETON	2 : Amélie LE CALVEZ Pierre LE BOURGEOIS
Tourisme, culture, patrimoine	7	5 : Nicole CRENN Georges PROVOST Françoise PODEUR Patrick LE SAOUT Marine ABGRALL	2 : Amélie LE CALVEZ Cédric LE BORGNE
Finances	8	6 : Thierry MARCHAL Daniel LE SAINT Marion L'ERROL Philippe SANQUER Nicole CRENN Michel BRETON	2 : Pierre LE BOURGEOIS Marie MOREAU
Appel d'offres	3 titulaires 3 suppléants	3 : Daniel LE SAINT Michel BRETON 3 : Patrick LE SAOUT Franck SOUBIGOU Philippe SANQUER	1 : Marie MOREAU
DELEGUES			
Centre Nautique de l'Arrée	1	Titulaire : Philippe SANQUER	Suppléante : Marie MOREAU
CNAS	1	Thierry MARCHAL	
Collège	2	Sabrina DEMEURE Marion L'ERROL	
Conseil d'école	2	Sabrina DEMEURE Marion L'ERROL	
SDEF	2 titulaires	Daniel LE SAINT Franck SOUBIGOU	
PNRA	1 titulaire	Michel BRETON	1 suppléant : Cédric LE BORGNE
Correspondant défense	1	Franck SOUBIGOU	
Correspondant sécurité routière	1	Karine LE SAINT	

Le Secrétaire de séance,

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Thierry MARCHAL.

MAIRIE DE SIZUN
Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.